



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le lundi 15 mai 2017

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Le concours 2017 est lancé ! Vous pouvez vous inscrire dès maintenant et ce avant le samedi 1^{er} juillet 2017 dans l'une des six catégories suivantes :

- maison avec jardin ou terrasse ;
- balcon ;
- façade ;
- ferme ;
- café, hôtel, restaurant et commerce ;
- hébergement touristique (meublés de tourisme, gîtes d'étapes et chambres d'hôtes [attention : le fleurissement doit être visible de la rue]).

Courant août, le jury communal visitera les fleurissements. Les prix seront remis à l'automne.

Le bulletin d'inscription ainsi que le règlement sont disponibles sur le site Internet de la ville, à la mairie et à l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr